

BUDGET 2020 : LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Conseil municipal du 11 juin 2020



LES OBJECTIFS DU DÉBAT

- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire.
- Il permet d'informer les élus sur :
 - La situation économique et financière actuelle de la collectivité,
 - les engagements pluriannuels envisagés,
 - l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.



Objectif : Eclairer les choix lors du vote du budget malgré un contexte 2020 inédit et exceptionnel

LE CONTENU

- Le chapitre sur « Le contexte macroéconomique » a été rédigé initialement en commun par la Ville de Redon et Redon Agglomération.
- La crise sanitaire et économique inédite que traversent la France et le reste du Monde a rendu obsolète une partie des informations préparées en commun. La Ville de Redon, qui avait préparé mais pas encore présenté ce rapport avant la crise, compte tenu des élections municipales fin mars, a donc modifié les éléments initialement partagés.



Le support de présentation sera disponible à l'issue de la séance.

LE CONTENU DU RAPPORT DÉTAILLÉ

- Le contexte macroéconomique pour bien comprendre l'environnement actuel
 - Les perspectives économiques
 - Les financements proposés aux collectivités
 - L'environnement local
 - Les finances des collectivités locales
 - La Loi de finances



LE CONTENU DU RAPPORT DÉTAILLÉ

- Ville de Redon : la situation actuelle
 - La dette
 - La fiscalité
 - Les ressources humaines
 - Les dépenses et recettes de fonctionnement
 - La capacité d'autofinancement
 - L'investissement et la trésorerie

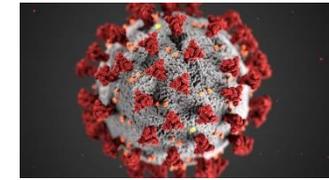


LE CONTENU DU RAPPORT DÉTAILLÉ

- Les perspectives budgétaires : la situation à venir
 - Les orientations principales en fonctionnement
 - Les principales orientations en investissement
 - L'autofinancement prévisionnel
- Synthèse des statistiques
- Glossaire
- Sources documentaires



LE CONTEXTE INTERNATIONAL



- L'épidémie de « Covid-19 » est l'épidémie la plus importante de ces 100 dernières années, dépassant très largement celle du SRAS de 2003 et celle de la grippe aviaire de 2009 en nombre de personnes contaminées et en nombre de victimes.
- Les deux piliers majeurs du système économique que sont l'offre (production) et la demande (consommation) subissent l'onde de choc simultanément.
- La panique sur les marchés financiers depuis le début de la crise risque de gagner l'économie réelle même si des mesures historiques et exceptionnelles sont prises partout dans le monde.



LE CONTEXTE EUROPÉEN ET NATIONAL



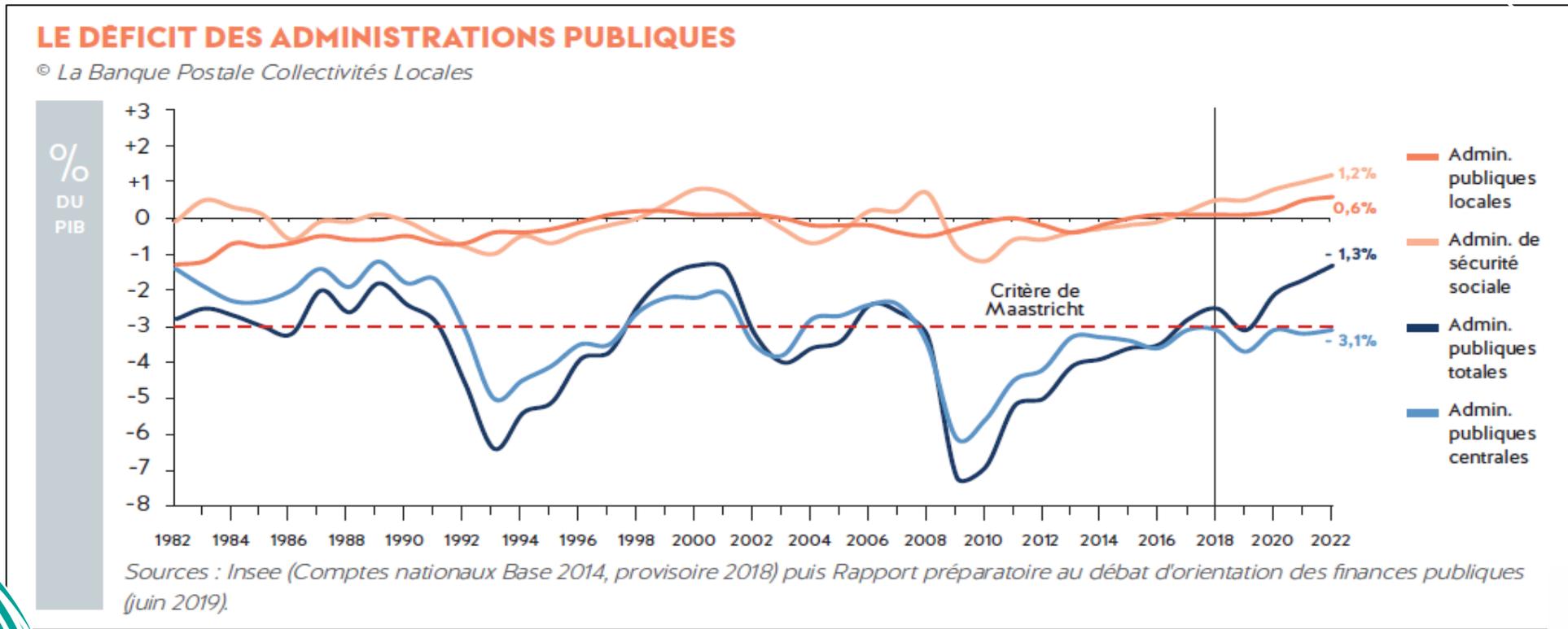
- La Banque Centrale Européenne annonce qu'elle va soutenir les économies européennes sans relâche.
- L'économie française avait pourtant plutôt bien résisté ces derniers mois. Selon les prévisions de la Banque de France, les indicateurs (croissance, chômage) devaient rester bien orientés jusqu'en 2021 mais la perspective est complètement revue.
- L'économie française a perdu six points de croissance en deux mois de confinement et l'État va devoir investir dans certaines entreprises pour éviter des faillites.
- Les conséquences de la pandémie de « Covid-19 » auront ainsi un impact « décisif » sur la croissance française et sur toute l'économie à court terme mais aussi à long terme.

A surveiller : le comportement des principaux partenaires économiques de la France.



LE CONTEXTE NATIONAL

Le graphique ci-dessous illustre les prévisions françaises de maîtrise du déficit et de la dette **avant la crise**. Le Gouvernement va devoir revoir profondément ses orientations initiales. Un retour à l'équilibre à court terme comme prévu dans les prévisions d'avant la crise est aujourd'hui totalement inenvisageable.



LES MARCHÉS FINANCIERS

- Le système financier international, très dépendant de la croissance économique, est au bord d'un nouvel effondrement.
- La Banque Centrale Européenne annonce qu'elle veillera à ce que tous les secteurs de l'économie puissent bénéficier de conditions de financement favorables qui leur permettent d'absorber ce choc. Cela s'applique aussi bien aux familles, aux entreprises, aux banques qu'aux gouvernements et donc aux collectivités locales.

→ Il n'y a pas à l'heure actuelle de pénurie de liquidité même si celles-ci sont plus **chères** : Les taux auxquels les collectivités locales peuvent prétendre ont quasiment été multipliés par deux entre le début du confinement et ce jour.



LE CONTEXTE LOCAL

Le rapport d'orientation budgétaire est complété par une présentation détaillée au niveau du territoire des domaines suivants :

- La population
- Le logement
- L'emploi
- Le chômage
- Les entreprises

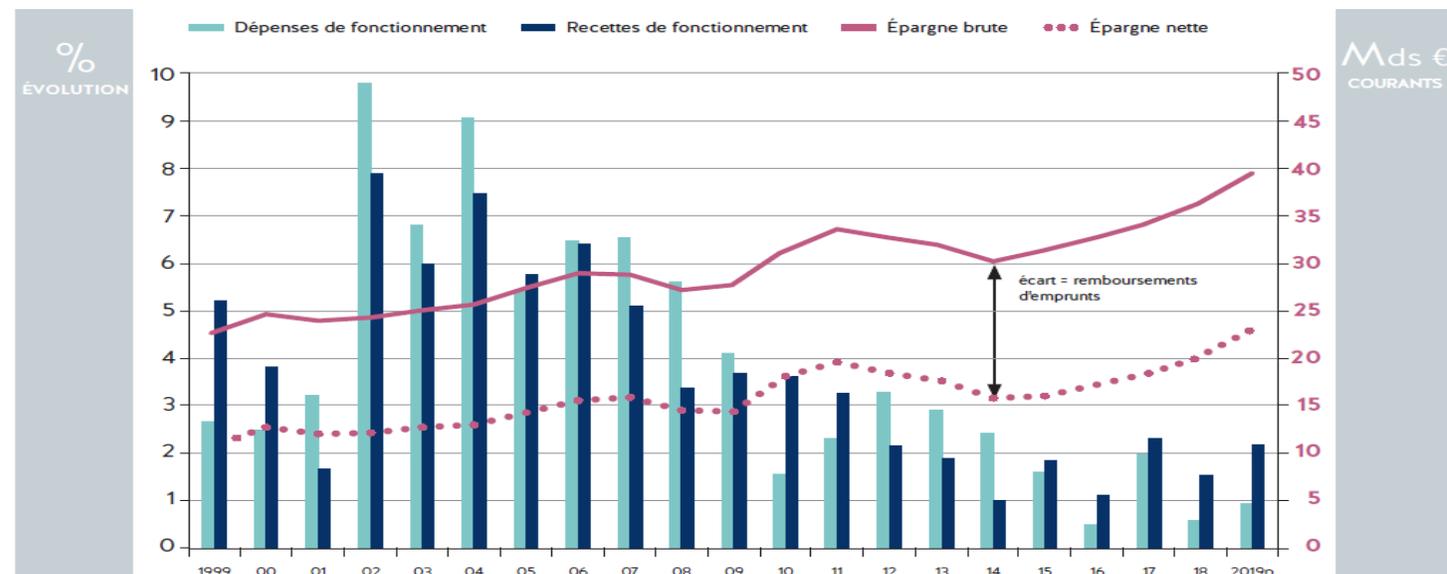
LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2019

- L'année 2019 doit se concrétiser par une nouvelle amélioration des principaux indicateurs financiers et ce tout en restant actif grâce aux ressources fiscales en hausse, à la stabilité des concours financiers de l'État et aux dépenses de fonctionnement en légère reprise de 0,9 %.
- Où vont s'arrêter les collectivités locales, dans leur capacité permanente d'adaptation et de réussite des challenges nationaux ?

Des finances locales globalement « au vert » mais beaucoup d'incertitudes sur l'avenir

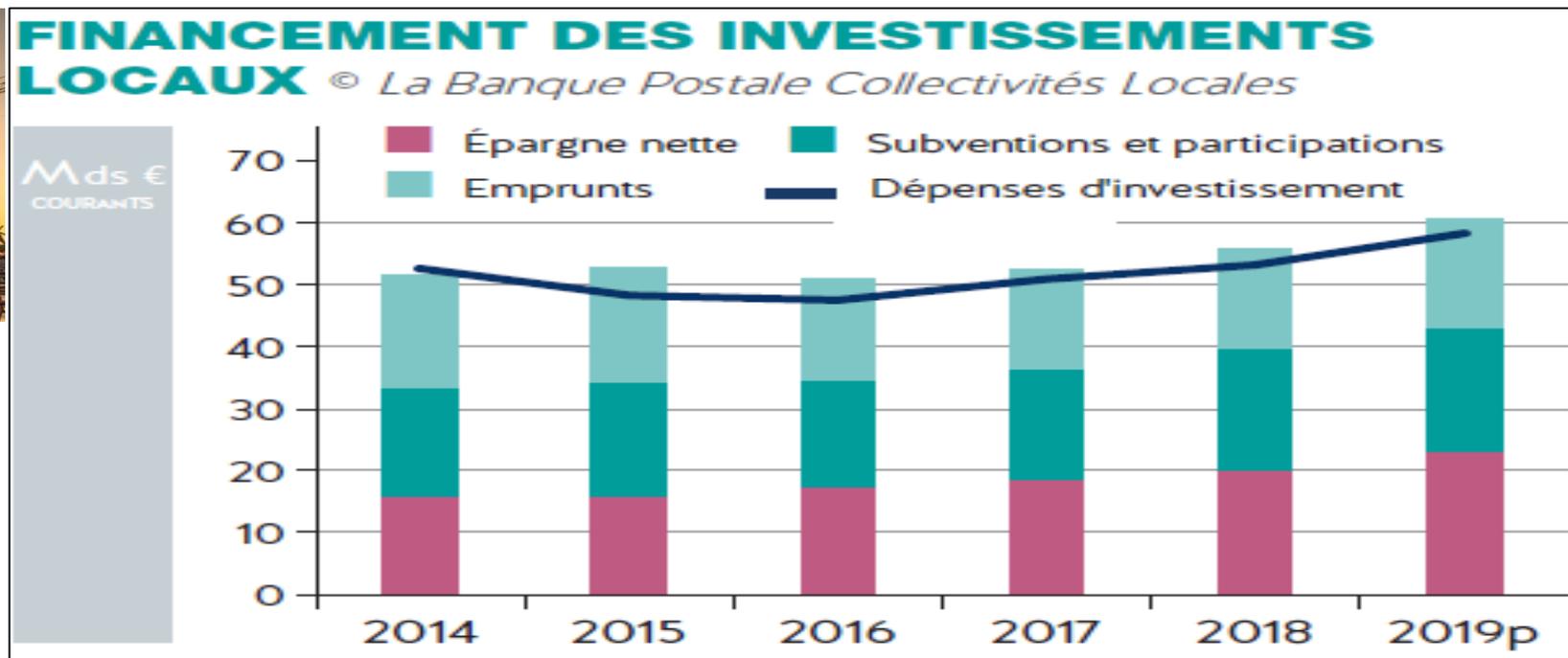
LES COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



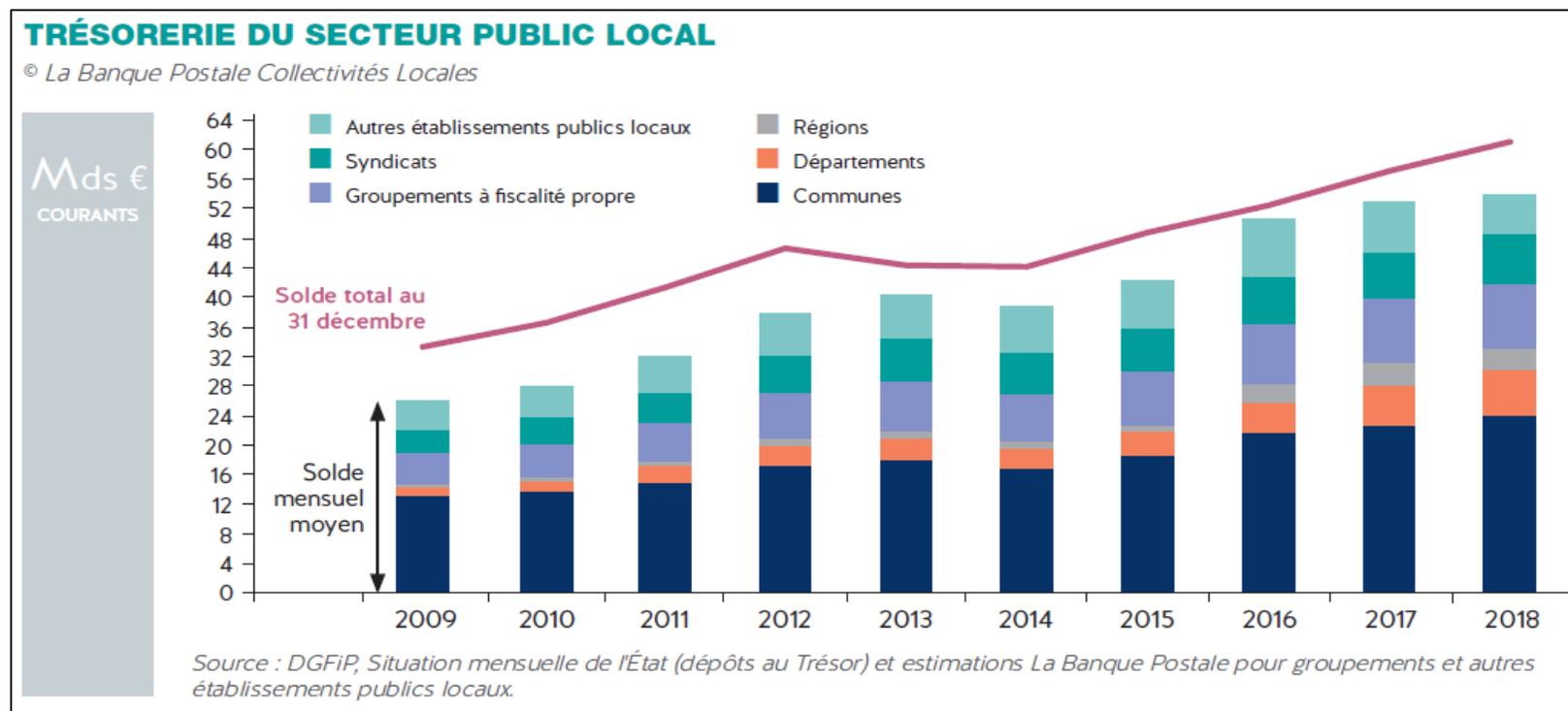
LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2019

- Côté investissement, l'année 2019 confirme le classique cycle électoral, avec un investissement en augmentation plus sensible qu'en 2018 avec + 9,2 %.
- L'investissement a bénéficié également de la politique d'accompagnement de l'État à travers les fonds de soutien à l'investissement local.



LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2019

- Un constat : baisse sensible pour les deux principaux pourvoyeurs de subventions à destination du bloc local que sont le Département et la Région avec leur inquiétude à pouvoir tenir les objectifs imposés par l'État (contrat de maîtrise des dépenses de fonctionnement).
- Cette baisse va s'amplifier en 2020 car la majorité de leurs recettes proviennent de l'activité économique. Les EPCI risquent également d'être en difficulté.



LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

- L' «onde de choc» liée à la crise sanitaire a complètement balayé toutes les questions pourtant essentielles des réformes (contrat de maîtrise des dépenses, réforme de la fiscalité ...) pour laisser place à la gestion de l'urgence et du quotidien.
- Il y a des grandes interrogations et autant d'inquiétudes sur les nouvelles mesures que prendra l'État, dans quelques mois, une fois la crise sanitaire absorbée pour restaurer la situation économique de la Nation.

→ Que nous réserve l'avenir ?



LA LOI DE FINANCES 2020

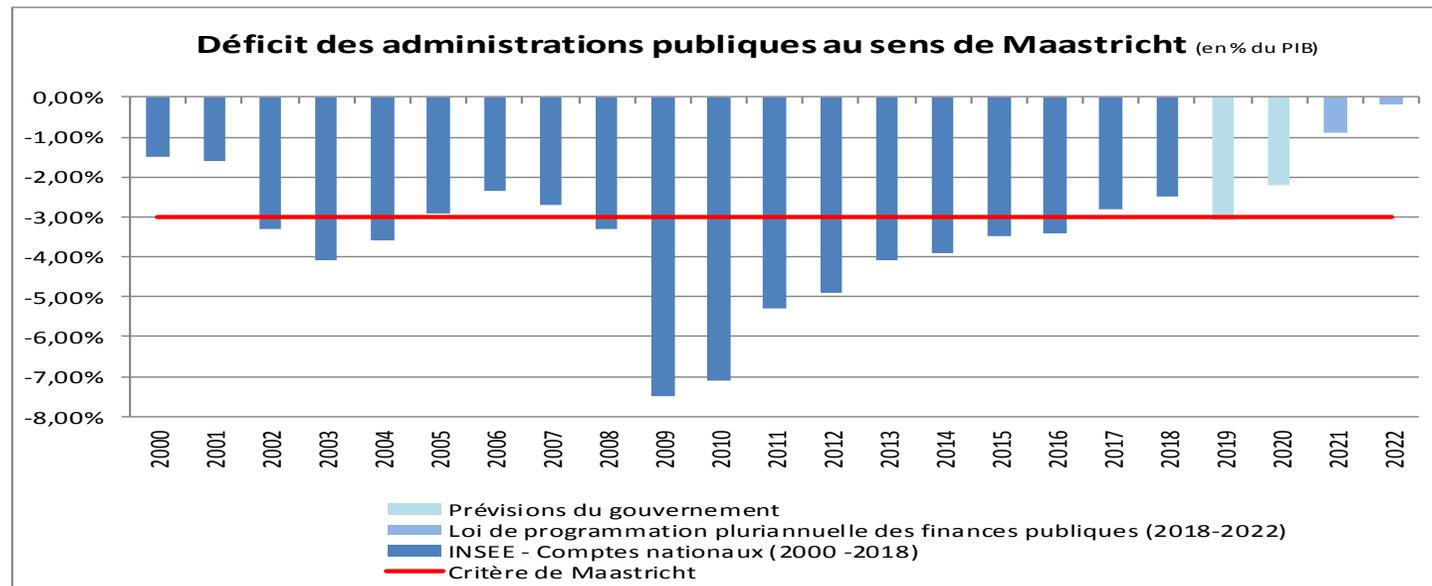
A l'issue d'un parcours parlementaire amorcé le 27 septembre 2019, la Loi de finances pour 2020 a été promulguée le 28 décembre 2019 et publiée le lendemain au Journal officiel. A ce jour, le socle d'intervention budgétaire des collectivités territoriales, avant la crise, reposait donc pour 2020 sur :

- la Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,
- la Loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022,
- le grand plan d'investissement 2018-2022.



LA LOI DE FINANCES 2020

- De nombreuses réformes étaient en cours : suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, soutien à la croissance via le pouvoir d'achat des ménages.
- Ces réformes vont se poursuivre en 2020.
- Le Gouvernement avait anticipé une dégradation du déficit et de la dette publics sous les effets de la réforme fiscale, mais dans une proportion largement moindre.



LA LOI DE FINANCES 2020 : LA FIN DE LA TAXE D'HABITATION



Source : LFI 2018, PLF 2020 et Finance Active

LA LOI DE FINANCES 2020 : LA COMPENSATION

	2020	A partir de 2021	
Communes	Année de transition servant de référence pour le calcul de la compensation de la TH	Perte de la TH sur les résidences principales	Compensée par la TFB départementale
EPCI			Compensée par une fraction de TVA
Départements	Année de transition servant de référence pour le calcul de la compensation de la TH	Perte de la TFB	Compensée par une fraction de TVA

→ Disparition du lien fiscal / financier entre le redevable et les services rendus sur le territoire. En effet, les communes bénéficieront d'une ressource payée directement par les propriétaires, parfois ou souvent non occupants, et les EPCI d'une ressource non territorialisée.

LA LOI DE FINANCES 2020 : LES AUTRES MESURES

- **La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation**

Annoncée initialement à la suite de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, il faudra attendre l'année 2026 pour l'application d'une révision similaire sur les locaux d'habitation.

- **La variation affichée des concours financiers de l'État**

Dans les faits, il n'en est rien, avec la reconduction de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette progression résulte de la dynamique de la taxe sur la valeur ajoutée pour la fraction versée par l'État en compensation des réformes précédentes et du FCTVA induite par la reprise de l'investissement local.

LA LOI DE FINANCES 2020



Des mesures tournées vers les mandats municipaux

- La Loi « Engagement et proximité » améliore les conditions d'exercice des mandats locaux dans un contexte de fort renouvellement des assemblées délibérantes.
- Majoration de la dotation « Élu » de 28 M€ avec hausse de 100 % de l'indemnité des élus dans les communes de moins de 200 habitants et de 50 % dans celles de 200 à 500 habitants.
- Obligation pour les communes de souscrire une garantie de conseil juridique, d'assistance psychologique et les coûts résultant de l'obligation de protection à l'égard des élus.
- Prise en charge pour tous les conseillers municipaux, des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou nécessitant une aide à domicile, qu'ils ont engagé du fait de leur participation à des réunions obligatoires.

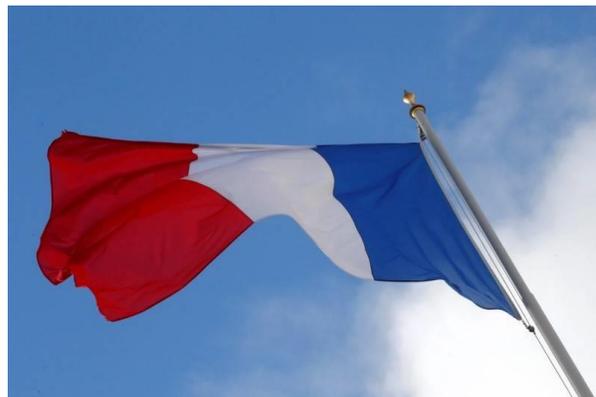
LA LOI DE FINANCES 2020

Depuis le début de la crise sanitaire, l'État prévoit des mesures dans des Lois de Finances rectificatives :

- Toutes les communes et leurs groupements pourront bénéficier d'une clause de sauvegarde de leurs recettes fiscales et domaniales. L'État versera une dotation permettant de garantir ce niveau.
- La dotation de soutien à l'investissement local sera abondée d'un milliard d'euros dès cette année pour engager la relance dans les territoires.
- Une annexe spécifique dans les budgets permettra d'y inscrire les dépenses liées à l'épidémie de « Covid-19 ». Le surcroît de dépenses liées à l'épidémie ne menacera donc pas l'équilibre budgétaire des collectivités.

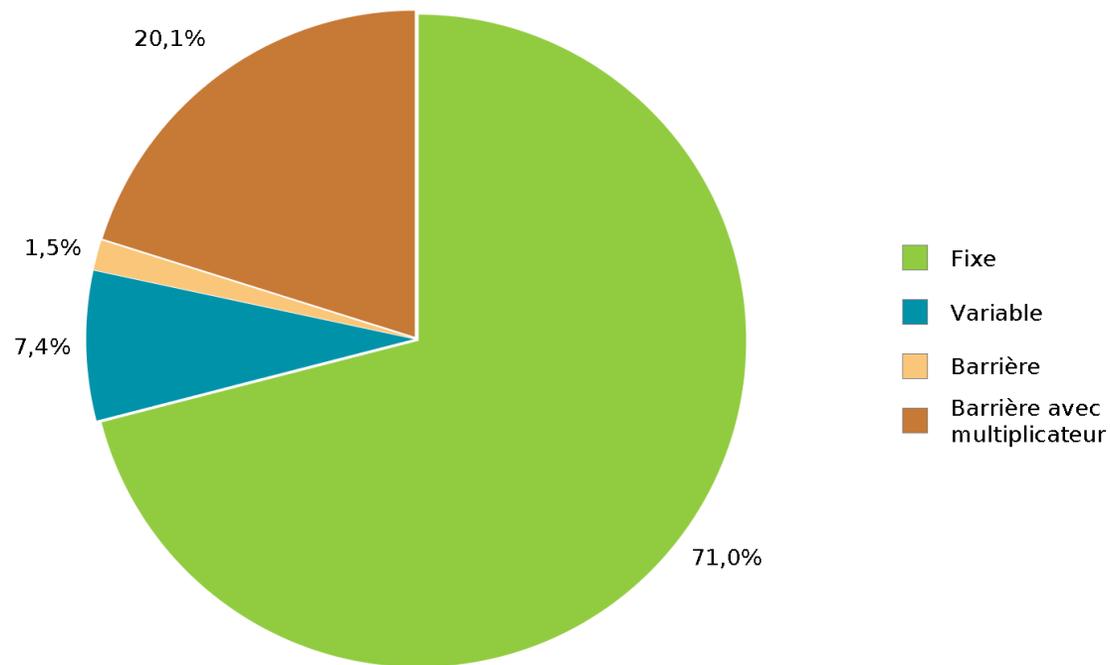
LA LOI DE FINANCES 2020

- La situation sanitaire inédite était totalement inconnue au moment de l'écriture de la Loi de finances initiale.
- Cela risque de remettre en cause les financements disponibles pour l'État à court ou moyen terme compte tenu des aides exceptionnelles intégrées dans les Lois de Finances rectificatives en cours et à venir.

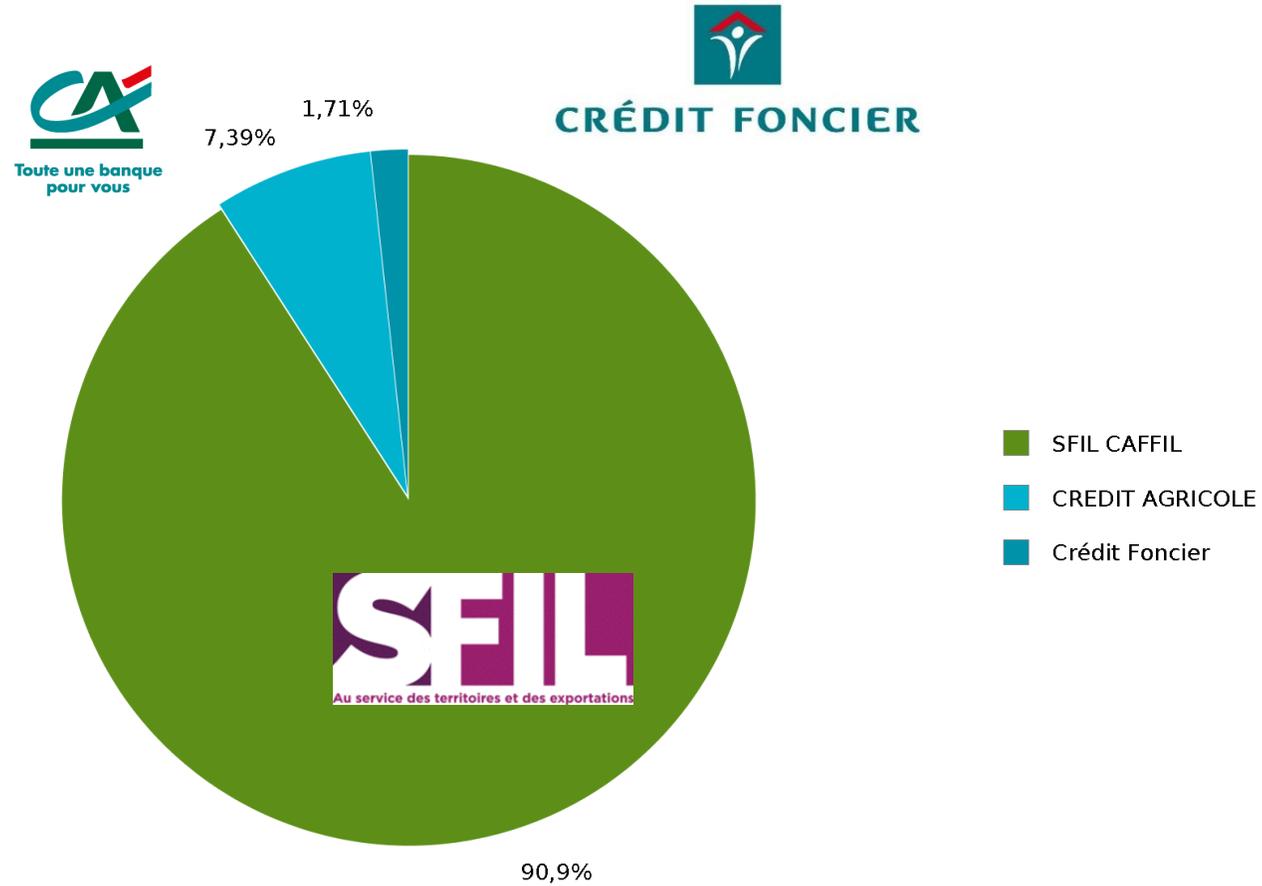


LA DETTE : LA DETTE GLOBALE (VILLE, MAISON MÉDICALE ET EAU)

Capital restant dû (31/12/2019)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne (nombre d'années pour rembourser la moitié du capital)	Nombre d'emprunts
11 562 352	3,89 %	13 ans et 2 mois	6 ans	7



LA DETTE : LES PRÊTEURS

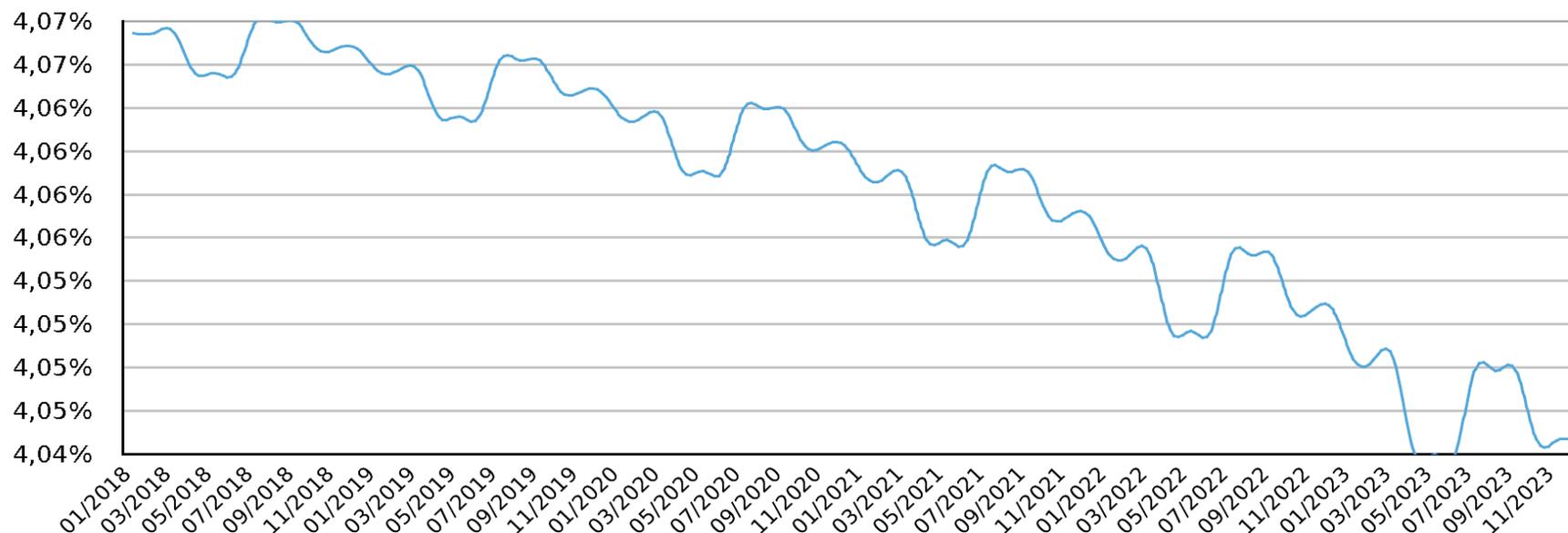


LA DETTE : LE BUDGET « VILLE »

C'est l'ensemble des emprunts contractés auprès des établissements de crédits uniquement sur le budget principal (Budget Ville).

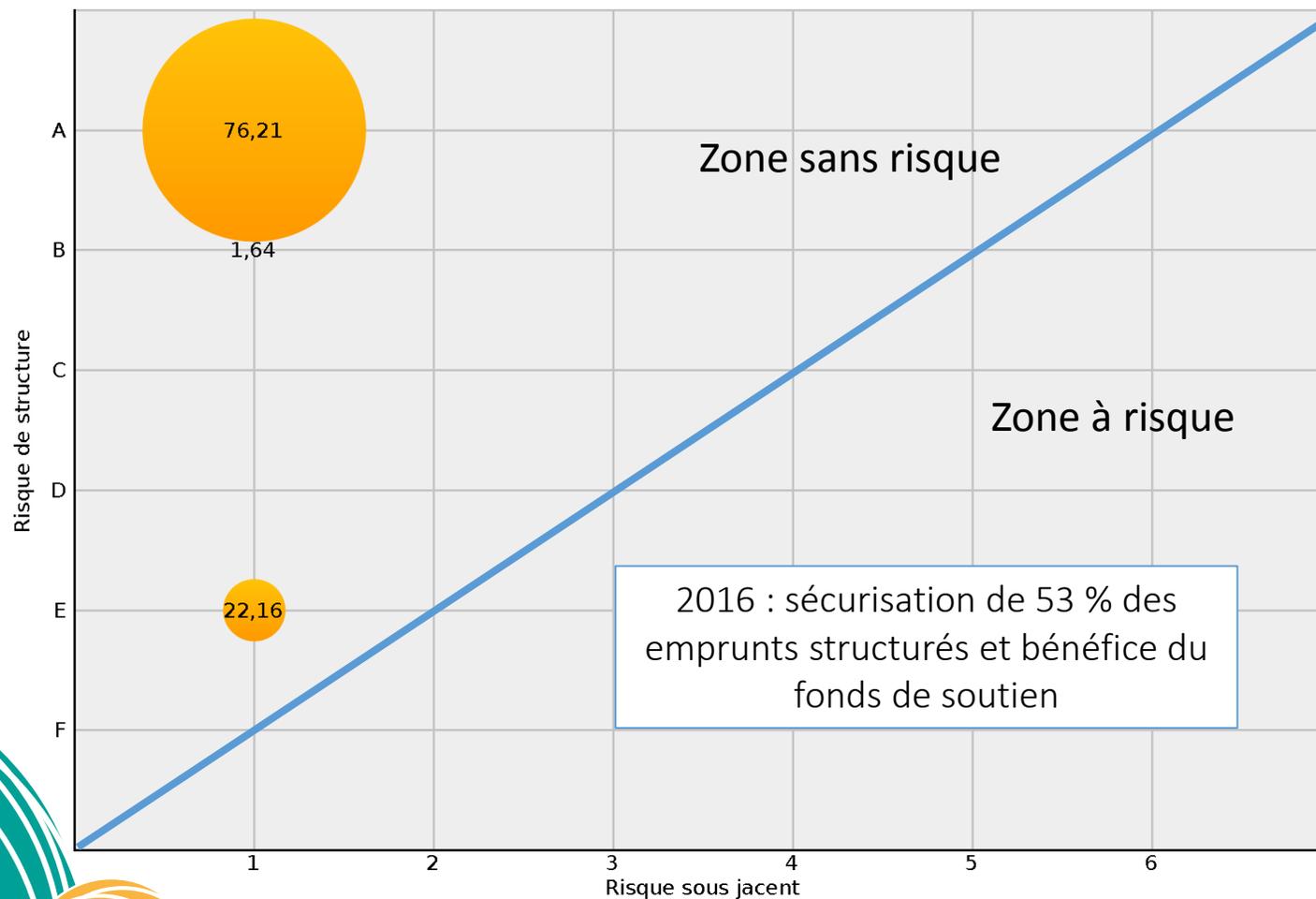
Capital restant dû (31/12/2019)	Taux	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
10 510 051,82	4,07 %	12 ans et 10 mois	5 ans et 9 mois	5

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



LA DETTE : LE BUDGET « VILLE »

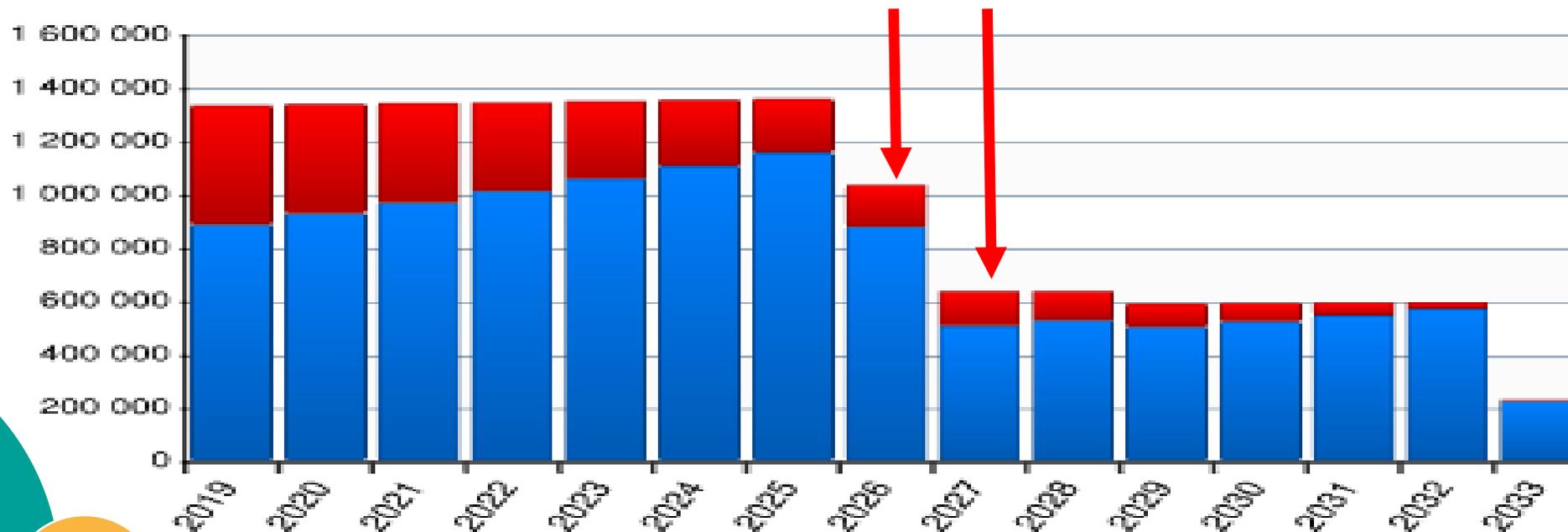
La dette de la Ville selon la charte de bonne conduite « Gissler » : une dette sécurisée



LA DETTE : LE BUDGET « VILLE »

- Au cours de l'année 2019, la Ville a remboursé **887 600 €** de capital d'emprunts et **447 553 €** d'intérêts, soit une annuité de **1 335 153 €**.
- L'encours total de la dette au 31 décembre 2019 s'élève donc à **10 510 052 €** en diminution de **7,79 %** par rapport à l'année précédente.

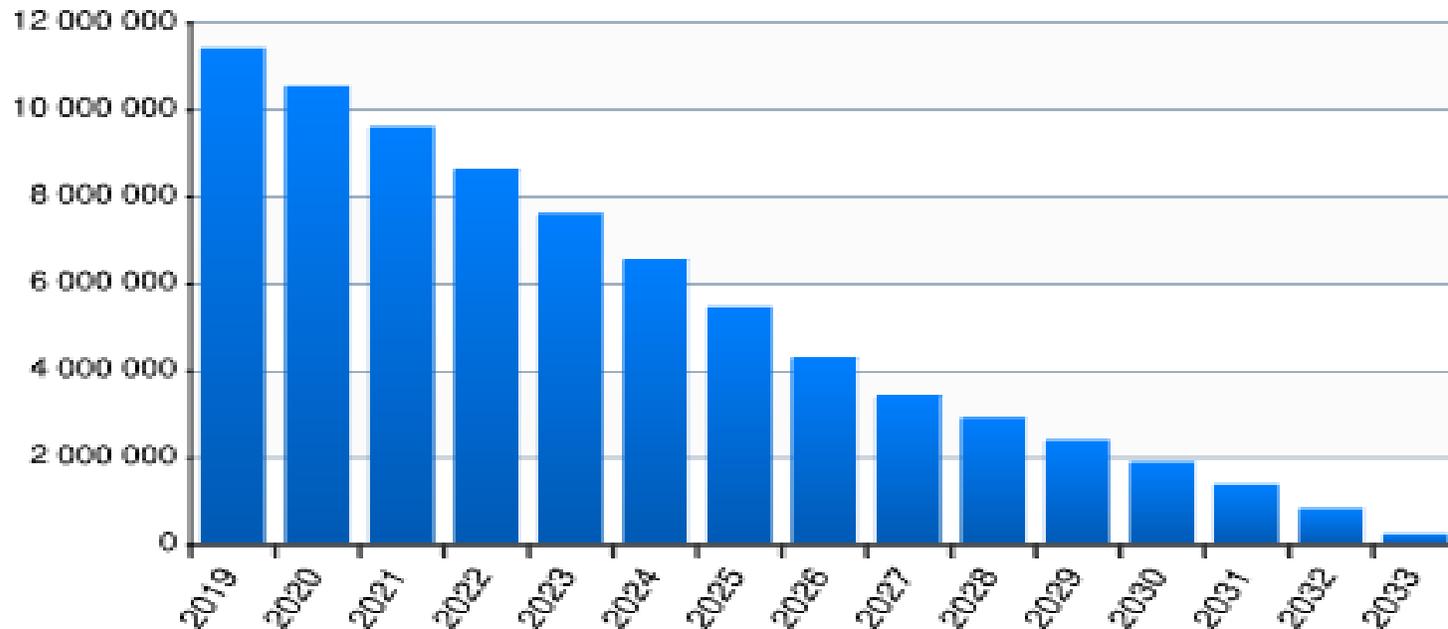
Période où le remboursement de la dette diminue significativement



LA DETTE: LE BUDGET VILLE

- Malgré la sécurisation de l'encours de dette réalisée en 2016, il n'y a pas eu d'impact sur la durée d'extinction de la dette. En effet, le profil de l'emprunt renégocié est personnalisé, non linéaire pour être strictement identique à celui des deux emprunts initiaux cumulés.

Evolution du Capital Restant Dû :



LA DETTE : LA DETTE PROPRE

- Afin d'examiner seulement la dette **propre** du budget Ville, il convient de retrancher à la dette totale « Ville » les flux qui ne la concerne pas directement.
- Ces flux sont par ailleurs remboursés au budget Ville.

Il s'agit :

- Des 2 emprunts réalisés pour le centre de secours,
- de la part des emprunts globalisés relatifs aux budgets annexes (Eau et Assainissement) souscrits au budget Ville désormais remboursés par Redon Agglomération

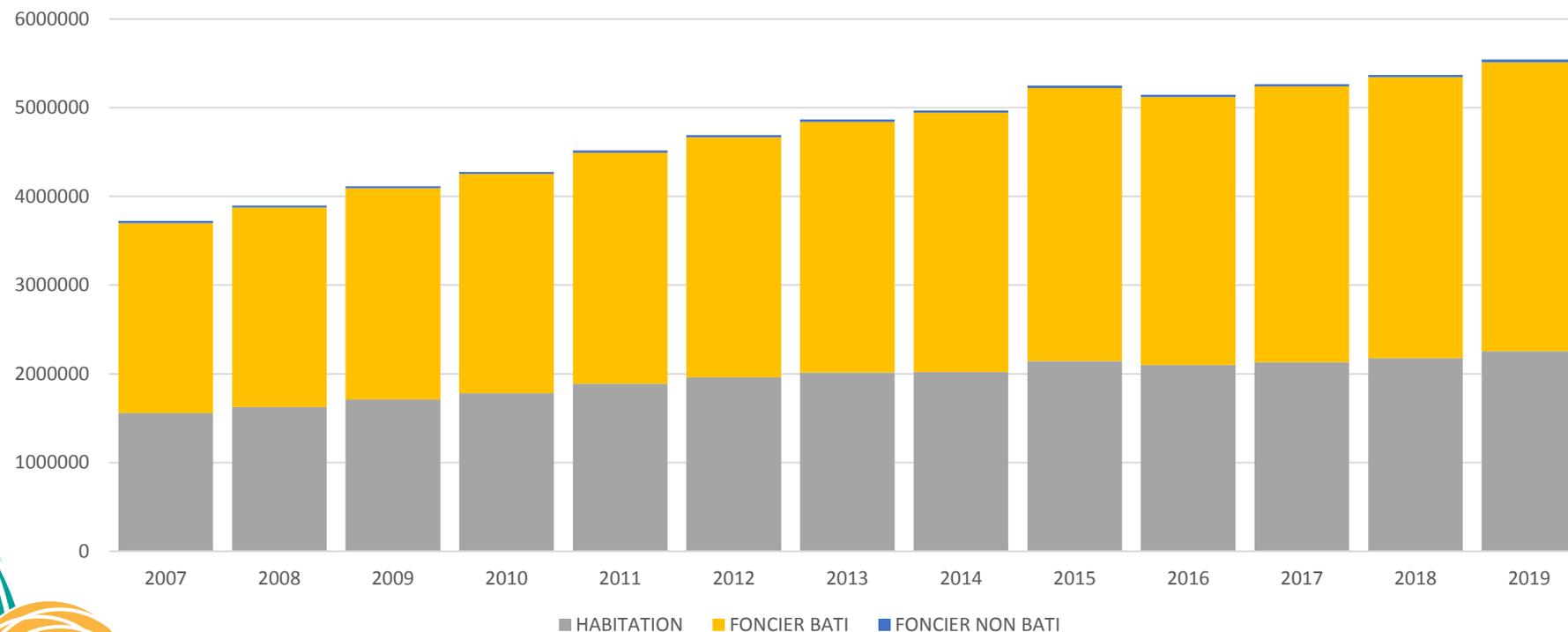
LA DETTE : LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Ce ratio évalue le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser la totalité de la dette.



LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

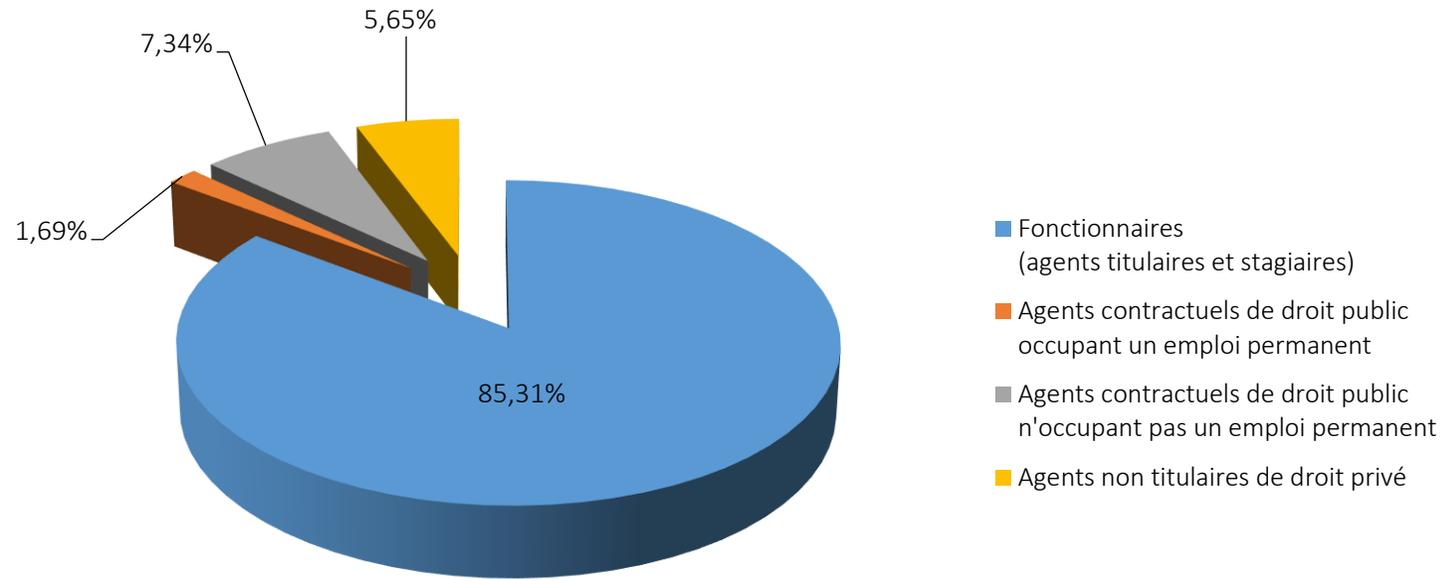
- Produit de la fiscalité : en hausse à Redon sous l'effet des bases (nombreuses mutations de biens à Redon donc une revalorisation de la valeur locative à chaque acte notarié).
- Les taux de taxe d'habitation et taxes foncières (bâti et non bâti) sont stables depuis 2015.



LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Explications des variations	Evolution	Variation de recettes	
Impact du taux directeur des valeurs locatives voté dans la Loi de Finances	2,20 %	TH	47 732
		TFB	69 648
		TFNB	583
		Sous-total	117 964
Impact des taux votés par le Conseil Municipal	Stabilité des taux. Pas d'impact.		
Impact des bases locatives réellement imposables	Au réel	TH	31 392
		TFB	20 049
		TFNB	3 866
		Sous-total	55 307
			173 270

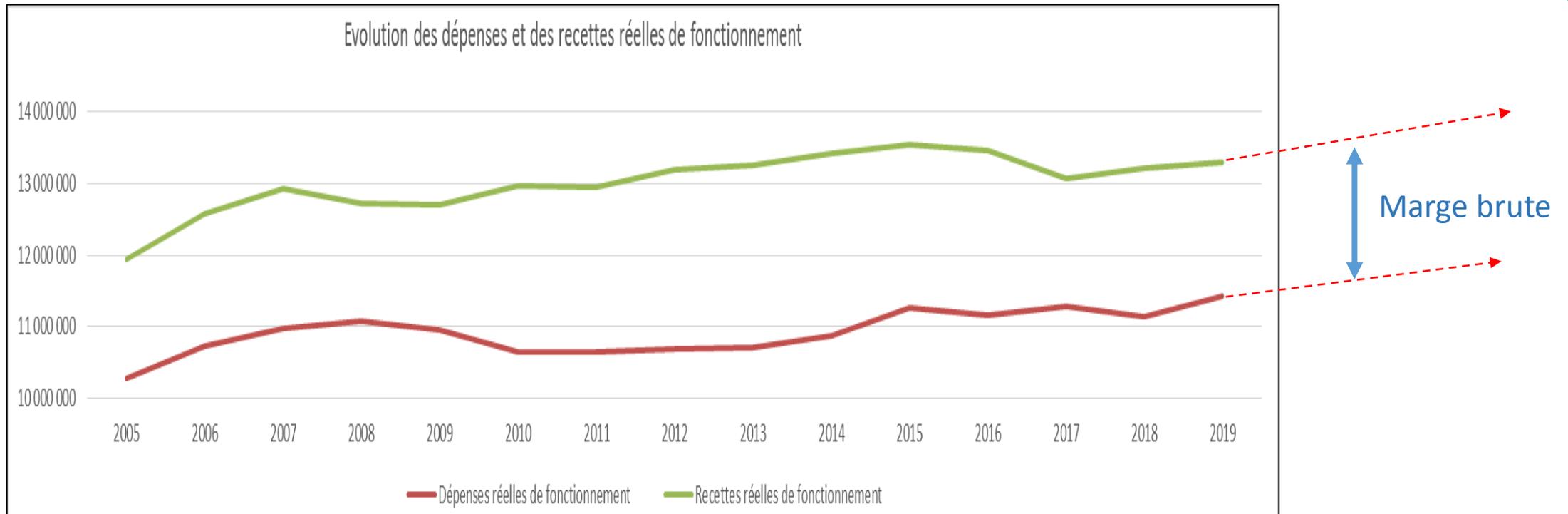
LES RESSOURCES HUMAINES



Un effectif stable, aux alentours de 180 agents, travaille à la Ville de Redon.

L'AUTOFINANCEMENT

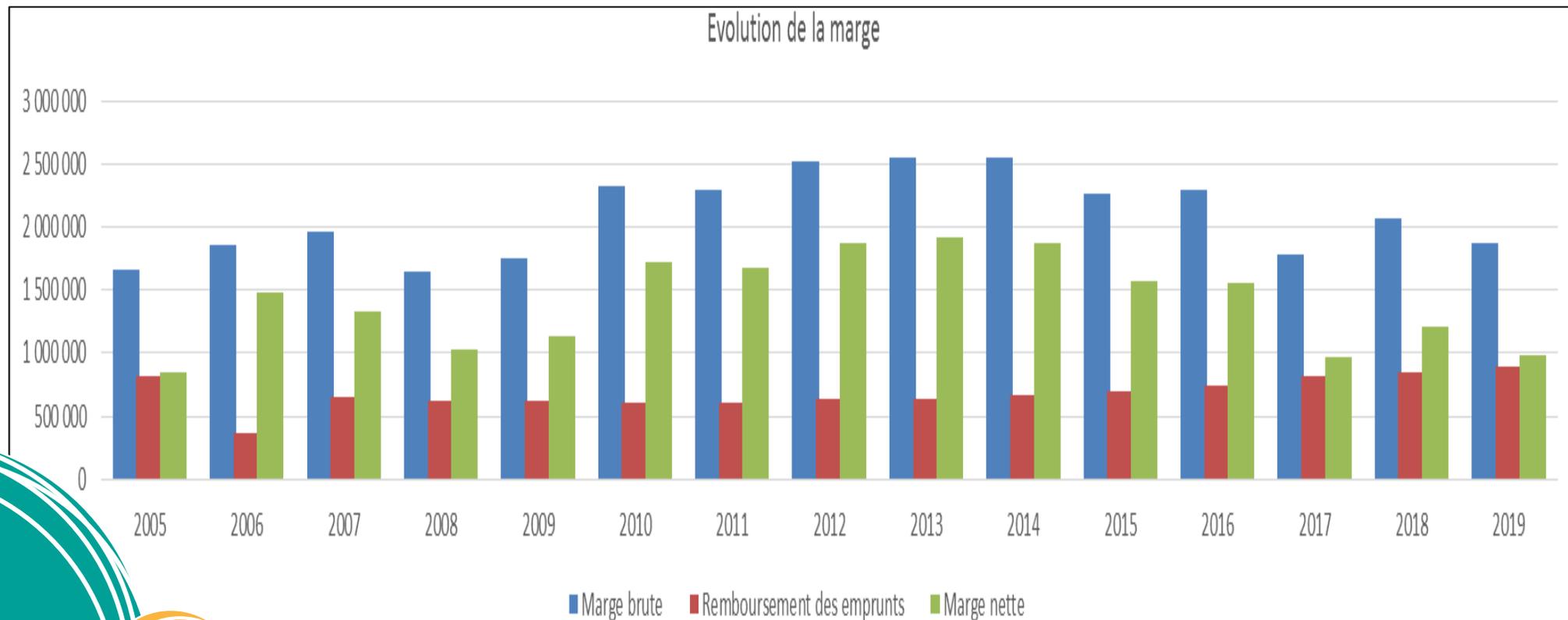
Avec une hausse des recettes et une hausse des dépenses en 2019, l'effet de « ciseau » apparu ponctuellement en 2017 repositionne les bases pour 2020.



Le compte administratif 2019 (résultat) du budget Ville sera soumis au vote du Conseil municipal lors de la séance du 25 juin 2020.

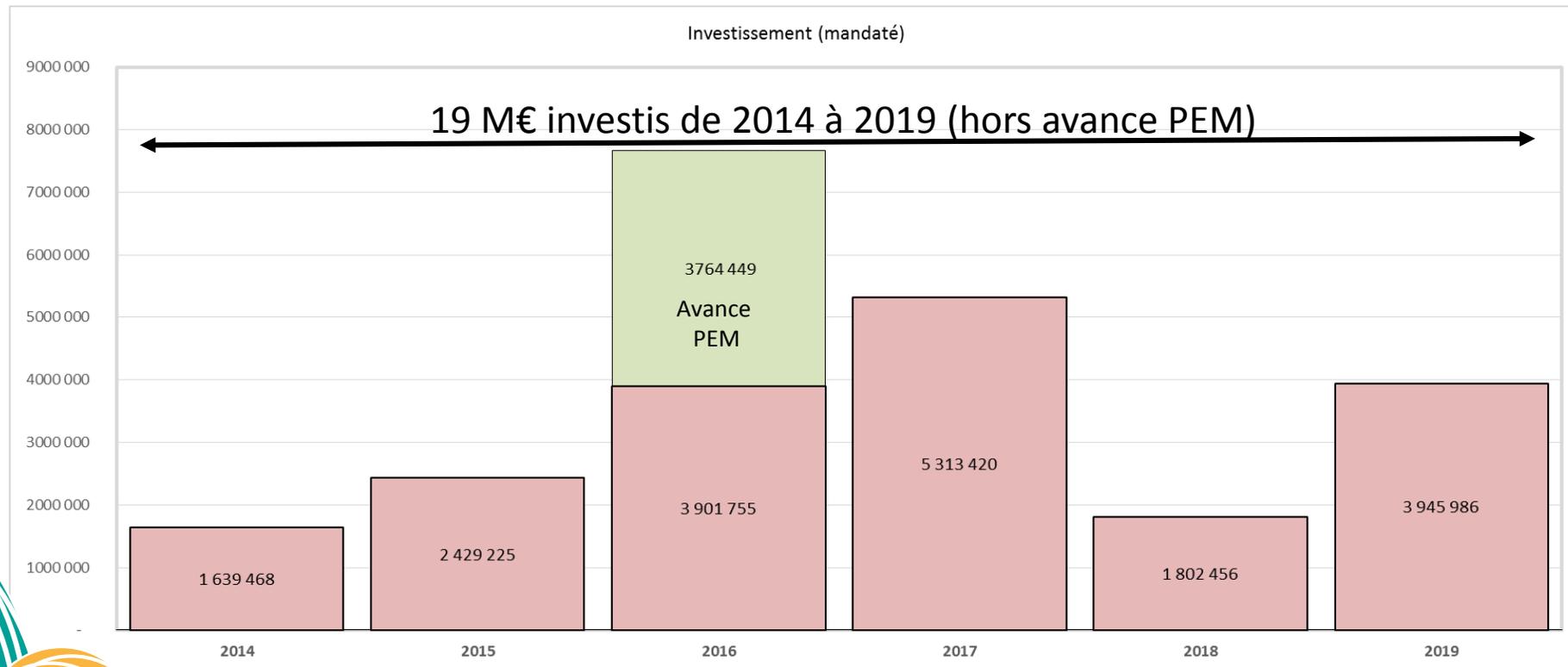
L'AUTOFINANCEMENT

- Avec une légère baisse de l'autofinancement brut (marge brute) et avec une hausse du capital remboursé, la marge nette diminue. La marge nette permet d'autofinancer les investissements. Sa diminution obligera au recours à l'emprunt.



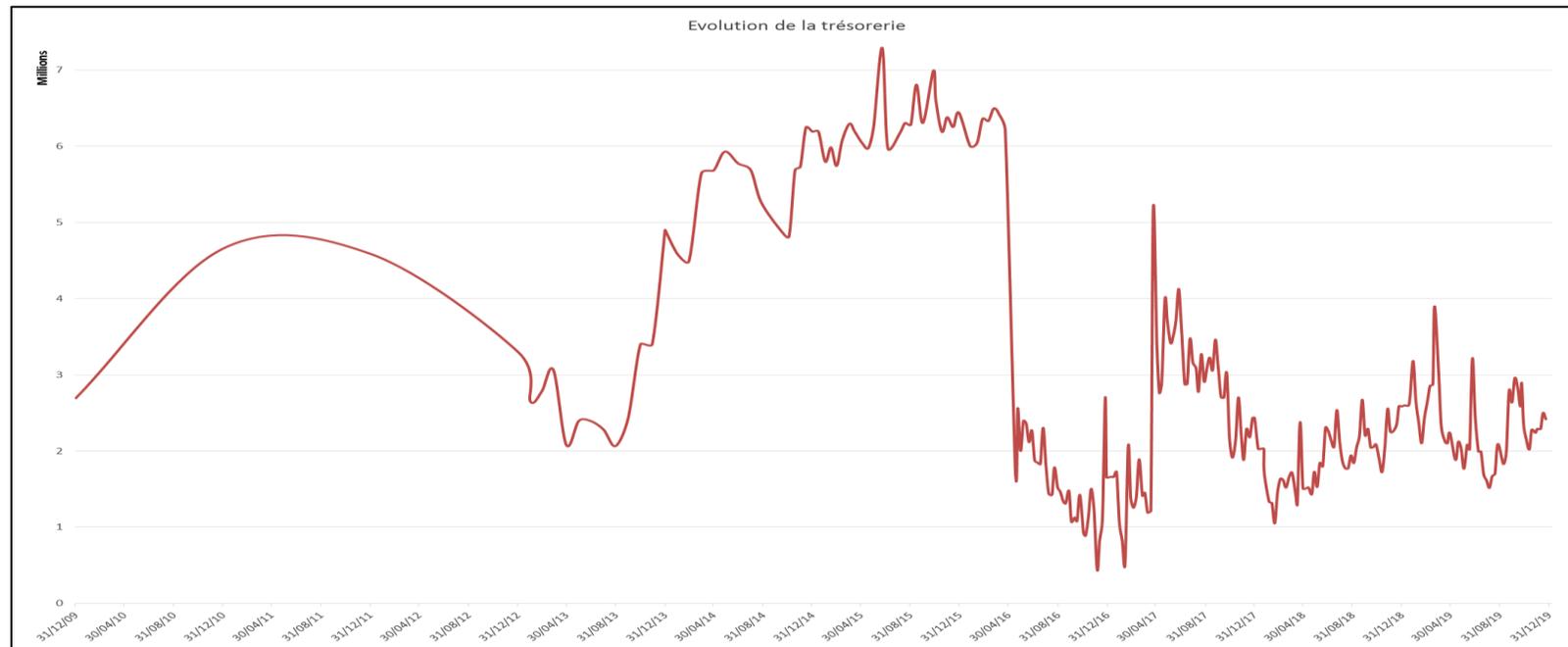
L'INVESTISSEMENT

- Depuis 2014, le niveau des investissements a augmenté significativement jusqu'en 2017.
- L'année 2019 est au niveau de 2016. La Ville investit malgré les contraintes financières. L'intégralité des investissements a été autofinancée (pas d'emprunt sur la période).



LA TRÉSORERIE

- Au 31 décembre 2019, le solde de trésorerie du budget Ville s'établit à 2 416 419 €.
- Début 2016, la Ville de Redon a réglé, en plus de sa participation, la part de l'État sur les travaux réalisés par SNCF Réseau pour un total de 3,8 millions d'Euros. Cette somme a été remboursée par l'État en avril 2017.



LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

- **Les dépenses à caractère général** : Le niveau du chapitre des dépenses courantes (énergie, assurance, achats, ...) doit impérativement être maîtrisé pour préserver l'autofinancement. Ce chapitre assure le fonctionnement courant de la collectivité.
 - Le niveau de dépenses 2019 sera reconduit en budget 2020 avec une enveloppe complémentaire pour des dépenses imprévues. Une évaluation de l'évolution des dépenses sera ainsi réalisée en septembre pour valider les hypothèses initiales du budget primitif et l'adapter si besoin.
- **Les dépenses de personnel** : Il peut être envisagé, à ce stade de la prévision budgétaire, un niveau des dépenses de personnel 2020 en hausse de 1,16 % par rapport à 2019 (6,8 M€).
 - La collectivité poursuit sa politique de non-remplacement systématique des départs à la retraite. Les réflexions se poursuivent quant à d'éventuels dispositifs de mutualisation ou d'optimisation entre la Ville, le CCAS et l'EHPAD mais aussi entre la Ville et Redon Agglomération.

LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

- **Les subventions** : Afin de soutenir le monde associatif, les subventions 2020 ont été reconduites au même niveau que celui de 2019 et ce, même si les événements ou les activités soutenus sont annulés, dès lors que l'association avait déposé un dossier complet.
→ Pour les demandes qui n'ont pas donné lieu à une subvention en 2019 et pour lesquelles un dossier a été déposé, il sera proposé au Conseil municipal de délibérer dans un second temps.
- **Les charges financières** : Les charges financières 2020 sont estimées à 400 K€.
- **Les charges exceptionnelles** : Les subventions versées dans le cadre de l'OPAH-RU nécessiteront l'inscription d'un budget de 50 000 € environ pour 20 projets environ.

LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

Les recettes

- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) devient nulle en 2020 (dispositif de sortie de la DSU).
- Le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIc) n'évolue plus au niveau national. L'impact au niveau local devrait donc être limité.
- L'attribution de compensation (AC) sera ajustée s'il y a des nouveaux transferts de compétences.

	2019	2020
Dotation forfaitaire	946 398	918 654
Dotation Solidarité Rurale	444 474	469 360
Dotation Solidarité Urbaine	79 976	-
Dotation Nationale Péréquation	126 424	124 821
Dotation Titres sécurisés	24 260	24 260
Compensations Etat	331 186	341 562
Total Dotations Fixes	1 952 718	1 878 657

LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

Les recettes

- Les valeurs locatives sont revalorisées chaque année par le Parlement pour tenir compte de l'inflation. Les bases suivantes ont été notifiées :

	2019	2020
TAXE HABITATION	12 341 376	12 574 000
	+ 1,88%	
TAXE FONCIER BATI	14 544 419	14 747 000
	+ 1,39%	
TAXE FONCIER NON BATI	59 657	59 700
	+ 0,07%	

- Lors de la séance de vote du budget 2020, l'évolution pour les taux des trois taxes sera examinée.

LES TARIFS MUNICIPAUX

- L'indice de prix des dépenses communales qui reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale sera utilisé pour revaloriser les tarifs municipaux.



	Jun 2019	2010 - 2018	
Base 100 en 2010	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	114,4	1,68 %	1,47 %
Y compris charges financières	110,0	1,36 %	1,00 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	110,1	1,40 %	0,99 %

- En raison de la crise sanitaire, certains tarifs seront probablement gelés et la mise en application des nouveaux tarifs sera différée au 1^{er} septembre 2020.

LES INVESTISSEMENTS

- Plusieurs paramètres ne sont pas connus : impact de la crise sanitaire de « Covid-19 » sur les recettes liées à l'activité (maison des fêtes, suspension de facturation durant la crise sanitaire) et l'accompagnement ou pas de l'État.
- Proposition de ne pas reporter en investissement l'intégralité du résultat de fonctionnement 2019 : Maintien d'une réserve de 400 000€ en fonctionnement et affectée aux nouvelles dépenses d'exploitation non inscrites au budget primitif ou aux aléas budgétaires sur les recettes compte tenu de l'évolution de la situation.
- Les orientations indiquées ne préjugent pas des choix définitifs qui seront faits au moment du budget primitif qui devra prendre en compte l'autofinancement disponible et le niveau d'endettement.

LES INVESTISSEMENTS

La réalisation en 2020 des actions déjà engagées en 2019

- Les aménagements complémentaires du pôle d'échanges multimodal (abris vélos sécurisés, structures d'accueil pour les scolaires en attente de leur bus, sanitaires publics) : marché en cours.
- La libération (démolition, désamiantage) des anciens bâtiments de STEF immobilier en vue de leur acquisition et aménagement : travaux de démolition en cours (portage par l'EPF).
- L'acquisition du foncier de la seconde tranche dans la ZAC du Châtel Haut-Patis : rachat en cours des terrains.
- La rénovation du terrain de rugby Stade du Pâtis : travaux en cours.

LES INVESTISSEMENTS

La vitalisation du centre-ville (« Cœur de Ville » et « Dynamisme des centres-ville ») et Confluences 2030

- L'étude d'aménagement urbain de l'hyper-centre.
- Une nouvelle acquisition-rénovation d'une cellule commerciale.
- La réalisation d'une nouvelle signalétique et jalonnement, du mobilier urbain connecté et du mobilier de sports de plein air.
- La poursuite des liaisons douces dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur «Vélos».
- Les études pour les travaux de rénovation de l'Abbatiale Saint-Sauveur.

LES INVESTISSEMENTS

La vitalisation du centre-ville (« Cœur de Ville » et « Dynamisme des centres-ville ») et Confluences 2030

- Les études pré-opérationnelles pour une nouvelle campagne de ravalement des façades.
- La résidence intergénérationnelle située rue Thiers.
- La finalisation du plan guide « Confluences 2030 » : étude d'aménagement du Quai Jean Bart (circulation, sécurisation, stationnement, protection des inondations) et la démolition des friches Garnier.
- Les études pré-opérationnelles pour la réalisation d'une passerelle de mobilités douces entre Redon et Saint-Nicolas-de-Redon avec les aménagements urbains connexes.

LES INVESTISSEMENTS

Les autres projets structurants

- La maison des fêtes.
- L'aménagement d'un terrain de football et d'une piste synthétique.
- La finalisation de l'étude urbaine du quartier de Bellevue et la création d'un mail aménagé mettant en valeur un chemin patrimonial dédié aux liaisons douces.
- La prospective sur les écoles et la programmation des travaux associés.
- L'aménagement des bassins du Thuet.
- L'étude de programmation pour une salle de gymnastique.
- L'analyse du patrimoine arboré et l'inventaire de la biodiversité locale.

LES INVESTISSEMENTS: LES TRAVAUX

Dans la continuité des années précédentes, la Ville poursuivra :

- Les acquisitions de matériel et les réalisations de travaux nécessaires aux missions de service public et à la conservation du patrimoine dans les écoles, les équipements sportifs et les bâtiments communaux,
- les travaux d'accessibilité aux équipements publics pour les personnes à mobilité réduite,
- les travaux de restructuration de voirie et de réfection de trottoirs,
- la modernisation de l'éclairage public,
- la poursuite de la modernisation du système d'information.

L'AUTOFINANCEMENT

- En l'état actuel des hypothèses retenues et des données connues à ce jour, **l'autofinancement brut devrait se situer entre 1 300 K€ et 1 700 K€ pour 2020**. L'écart s'explique par deux facteurs majeurs : les incertitudes de recettes liées à la crise sanitaire (200 K€) ainsi qu'aux dépenses courantes supplémentaires liées aux actions nouvelles actées lors d'une éventuelle décision modificative (200 K€).
- **L'endettement sera ajusté au regard de l'autofinancement prévisionnel dégagé et des investissements retenus** lors du vote du budget primitif.
- Avec un remboursement du capital des emprunts de 927 K€, **l'autofinancement net est évalué pour le budget principal entre 400 K€ et 800 K€** en rappelant que 400 K€ du résultat 2019 sont laissés en report en recettes de fonctionnement pour assurer la marge nette.

DANS QUEL CONTEXTE SE PRÉSENTE LE BUDGET 2020?

- Une situation sanitaire et économique inédite et toujours en cours.
- Un budget primitif (initial) à préparer dans des délais très contraints et qui sera à compléter au second semestre par une décision modificative.
- Une marge de sécurité intégrée au budget de fonctionnement pour faire face aux aléas
→ Principe de prudence.
- Toujours les missions d'une Ville-centre sans financement dédié : PACS, carte d'identité, équipements.
- Un autofinancement en conséquence fragile pour une Ville-centre (< 1 M€) et qui limite l'emprunt.
- Des subventions des tiers publics en baisse et une situation économique qui va se compliquer pour les EPCI (perte attendue de recettes liées à l'activité économique).

DANS QUEL CONTEXTE SE PRÉSENTE LE BUDGET 2020?

- Une Loi de Finances initiale qui n'avait pas intégré cette crise et qui devra être entièrement revue.
- Un autofinancement préservé depuis 2 ans après une année 2017 tendue (« ciseau »).
- Un endettement en baisse depuis de nombreuses années.
- Des recettes fiscales dynamiques malgré un gel des taux.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020



Conseil municipal du 11 juin 2020